

Trente ans de lutte contre les inégalités

Coup d'œil rétrospectif sur les politiques publiques

Je me propose de passer rapidement en revue les politiques de lutte contre les inégalités menées en France depuis 1981. Soit près de trente années marquées par la mondialisation, qui font suite aux « trente glorieuses » de la croissance d'après guerre, et au cours desquelles la gauche et la droite se sont presque également partagées les responsabilités (15 ans pour la première, 13 ans pour la seconde), avec des alternances successives. Les politiques menées au cours de cette période ont-elles été convergentes ou contradictoires ? La réponse est en demi-teinte. Il y a eu des différences, certes, l'opposition droite-gauche est toujours présente. Mais elle s'inscrit sur une toile de fond largement commune. C'est ce que fait ressortir l'analyse de l'orientation générale qui a été suivie, de l'action qui a été menée sur l'éventail des revenus et du rôle qu'ont joué les prestations sociales et les services publics.

L'orientation générale

Le nouveau contexte économique, caractérisé par la poussée du libéralisme et la mondialisation de l'économie, s'est rapidement imposé aux uns comme aux autres. On pourra le constater à partir du « tournant » de la politique économique du gouvernement de la gauche, au printemps 1983.

L'ouverture à la concurrence internationale, de plus en plus prégnante, va imposer à la politique de lutte contre les inégalités une série de contraintes, par la pesée qu'elle exerce sur les rémunérations salariales, par la précarisation des emplois qu'elle entraîne et par la limitation des dépenses publiques et des prélèvements obligatoires à laquelle les gouvernements croient devoir se soumettre. Il devient de plus en plus difficile d'offrir de nouveaux développements à ce qui était la politique naturelle de la gauche, réaffirmée par le programme commun et les 110 propositions du candidat Mitterrand (réduction de l'éventail des revenus directs, accentuation de la redistribution, essor des services collectifs). Le modèle correspondant à cette politique est lui-même remis en cause dans la mesure où il était fondé essentiellement sur la protection des salariés constitués en catégorie relativement homogène. Il est mal adapté à la fragmentation du salariat (emploi précaire). Il ne protège pas certaines catégories (les « exclus », les travailleurs immigrés et les jeunes issus de l'immigration). Globalement, la politique de réduction des inégalités a donc marqué le pas. Son principe est même parfois contesté au nom de la place à faire au « mérite ». Ses moyens sont limités. Elle n'a qu'imparfaitement su faire face aux problèmes nouveaux de la période.

L'action sur l'éventail des revenus

S'agissant de l'action sur l'éventail des revenus, on voit s'affirmer deux traits qui ne sont qu'apparemment contradictoires : il n'est plus question de plafonner les hauts revenus ; en revanche on va s'efforcer d'assurer un minimum de ressources aux plus défavorisés. Toute velléité de limitation des inégalités « par le haut » va être progressivement abandonnée. La gauche s'y est essayée au cours des deux premières années : une tranche d'imposition sur le revenu à 65% figure dans le budget 82 ; l'impôt sur la fortune est créé en 82. Il sera supprimé en 87, mais rétabli en 89. Mais on n'ira pas plus loin dans la limitation des hauts revenus et l'on prendra progressivement l'orientation inverse, en particulier sous les gouvernements de droite à partir de 2002 : réduction progressive des taux d'imposition (le taux maximum est aujourd'hui de 40%) ; multiplication des niches fiscales ; instauration du bouclier fiscal (2006, renforcé en 2007) ; explosion et affichage complaisant des plus hautes rémunérations (dirigeants d'entreprise, traders, ...) qui vont littéralement exploser. Dans le même temps, cependant, on va essayer de faire face aux situations nouvelles d'exclusion en mettant en place des planchers ou filets de protection pour les plus pauvres. Une société de plus en plus inégalitaire peut ainsi se donner bonne conscience. Ce dispositif est mis en place dans plusieurs domaines.

En ce qui concerne les revenus salariaux, le filet de protection du SMIC existait déjà depuis longtemps. Il a perduré et la politique du SMIC est restée relativement active même si le SMIC français n'est pas aujourd'hui le plus élevé en Europe. Pour tous ceux qui ne peuvent bénéficier du SMIC, c'est un nouveau filet de protection qui sera mis en place avec, en 1988, l'instauration du RMI, remplacé en 2009 par le RSA. A cette protection de base sont venues s'ajouter des mesures spécifiques visant à garantir aux plus démunis des droits élémentaires : en matière de santé avec l'institution de la CMU (couverture maladie universelle) en 1999 ; en matière de logement avec la reconnaissance du DALO (droit au logement opposable) en 2007. Sauf pour le DALO, ces innovations viennent de la gauche. Elles visent à combler les lacunes du système de protection sociale. Leur efficacité s'est révélée inégale. Le DALO est important d'un point de vue symbolique, mais cela ne va guère au-delà dans les faits. La CMU a marqué un progrès réel, mais elle se heurte à de graves difficultés d'application du côté du corps médical. Le RMI devenu RSA est devenu une pièce importante et incontestablement utile du dispositif. La réforme de 2009 devrait se révéler d'effet limité mais

positif. Mais cela ne suffit pas à combler tous les trous : il y a toujours des « sans », sans papiers, sans domicile fixe. Beaucoup de chiffres auront été cités. Mais il semble bien acquis que l'inégalité des revenus directs s'est accrue.

J'en viens maintenant au second volet, celui de la redistribution.

Le rôle des prestations sociales et des services publics

La France n'a pas abandonné son modèle social. Le volume des dépenses publiques demeure important. L'effet mécanique de correction des inégalités qui en découle demeure donc. Mais, à supposer qu'on l'ait vraiment voulu, on n'a pas réussi à traiter de manière satisfaisante les problèmes nouveaux de la période. Prestations sociales et services publics continuent de jouer mécaniquement un rôle important dans la correction des inégalités. Je renvoie à deux études parues dans la publication de l'INSEE intitulée « France, Portrait social. édition 2008 », et en particulier à la seconde, dont le titre suffit presque à décrire le contenu (Elise Amar, Nathalie Beffy, François Marical, Emilie Raynaud, « *Les services publics de santé, éducation et logement contribuent deux fois plus que les transferts monétaires à la réduction des inégalités de niveau de vie* »). Les auteurs calculent pour chacun des cinq quintiles des revenus des ménages, à partir du revenu net de la comptabilité nationale, le revenu disponible après redistribution et un revenu dit ajusté, incluant les prestations fournies gratuitement par les services publics. Pour le 1^{er} quintile (revenus les plus bas) le revenu net est augmenté de 50%, si l'on ne tient compte que des transferts monétaires et de 150%, si l'on tient compte des services publics. Pour le 5^{ème} quintile (revenus les plus élevés) les transferts monétaires diminuent d'un dixième le revenu net et les services publics le remontent à son niveau initial. Ces calculs ont été faits pour 2006. Il y a eu probablement peu de changements au cours de la période.

On voit que le système a un effet substantiel de redistribution verticale puisque l'écart entre le 1^{er} et le 5^{ème} quintile, qui est de 1 à 6,65 pour le revenu net n'est plus que de 1 à 3,78 pour le revenu disponible, après redistribution et de 1 à 2,55 pour le revenu dit ajusté. On voit aussi, et cela vaut d'être noté, que l'effet correcteur des inégalités est plus important pour les services publics que pour les prestations sociales. Cet effet est particulièrement important pour l'éducation. Celle-ci bénéficie fortement à toutes les familles, aisées ou modestes, mais ces dernières, qui ont en moyenne un plus grand nombre d'enfants, en profitent proportionnellement davantage. Il est important également pour les dépenses de santé, où il joue principalement en faveur des personnes âgées. Il est plus marginal pour le logement social, secteur dans lequel ce sont les prestations monétaires (allocation logement) qui ont le plus grand effet redistributif.

Ceci dit, ces données ne prennent pas en compte les facteurs sociologiques qui font que des dépenses de même montant peuvent avoir des impacts réels très différents suivant la catégorie socio-professionnelle de ceux qui en bénéficient. Il ne suffit pas d'offrir une prestation : ceux qui en bénéficient doivent pouvoir en tirer le meilleur parti. Je me réfère ici au concept de « capacité », mis en avant par Amarta Sen. Ceci est vrai en particulier pour le secteur de l'éducation, vecteur principal de l'égalité des chances. Les familles les plus aisées sont en mesure d'exploiter avec plus d'efficacité que les autres les ressources du système scolaire et de les compléter en tant que de besoin. Ce qui m'amène à la seconde constatation.

On n'a pas réussi à traiter de manière satisfaisante un certain nombre de problèmes cruciaux de la période

Je mentionnerai ici trois grands chantiers, en ne faisant que les évoquer :

- Le chantier de l'égalité des chances

L'accès à l'éducation a continué à croître au cours de la période : on a avancé, au moins pendant un temps, mais sans l'atteindre encore, vers l'objectif de 80% d'une génération au niveau du baccalauréat qu'avait fixé Jean-Pierre Chevènement. Mais les perspectives d'intégration dans les voies les plus prestigieuses sont toujours aussi inégalement distribuées. Est-il vrai que l'ascenseur social soit en panne et comment le faire redémarrer? Sur la stratégie à mettre en œuvre dans ce domaine les points de vue divergent et il serait bien utile de chercher à les accorder. Je ne partage pas la critique vis à vis du collège unique, qu'il faut certes améliorer mais qui, à mon sens, a constitué une étape nécessaire. Il faut aussi s'interroger sur le rôle que pourraient jouer des institutions extérieures à l'école. Je pense ici à la voie de promotion sociale que le parti communiste et les syndicats ont offerte aux enfants de la classe ouvrière et qui n'a plus son équivalent aujourd'hui.

- Le chantier de l'égalité dans le travail

Cette égalité est compromise par les fractures qui se creusent au sein de la classe salariale et provoquent la montée de la pauvreté chez les actifs. Sont en cause non seulement le chômage, mais la précarité de l'emploi, l'émiettement des horaires, le temps partiel contraint, le harcèlement au travail. Le concept de sécurité sociale professionnelle, invoqué de divers côtés au cours de la dernière campagne présidentielle, reste à mettre en œuvre dans les faits.

- Le chantier de l'égalité dans la cité

J'entend par là les problèmes nés des inégalités cumulatives qui peuvent peser sur certaines catégories et compromettre leur insertion dans la vie du pays. Il y a ici des inégalités entre les inégalités. Il me semble que l'on a fait au cours de la période des progrès sensibles sur le terrain de l'inégalité entre hommes et femmes. Par contre la situation des banlieues et des personnes issues de l'immigration, notamment du point de vue du logement et du cadre de vie, de l'accès à la formation et à l'emploi reste toujours aussi préoccupante.

En conclusion, je formulerais trois remarques

La première c'est que l'on ne peut mettre en œuvre une politique correctrice des inégalités conséquente si la politique économique générale ne crée pas des conditions propices à sa réalisation. Pour ne prendre que cet exemple, je ne suis pas sûr, à la réflexion, que l'accent mis par le Gouvernement Jospin sur les 35 heures ait contribué à créer un climat favorable à la réduction des inégalités.

Seconde remarque : il est absolument nécessaire, si l'on veut pouvoir avancer en ce domaine, de remettre en cause certains tabous du discours économique dominant. En particulier il faut démystifier les notions de prélèvements obligatoires et de dépenses publiques. On nous explique que l'augmentation des prélèvements obligatoires nuit à la compétitivité de l'économie du pays qui la pratique. Je pose la question suivante : en quoi le fait que les dépenses de santé aux Etats Unis, qui sont nettement plus élevées qu'en France, ne pèsent pas sur les prélèvements obligatoires, est-il de nature à améliorer la compétitivité de l'économie américaine par rapport à la française ? On trouve, dans le rapport Stiglitz, quelques éléments de réflexion sur ce point. Mais ils sont encore insuffisants.

Ma dernière remarque porte sur les contradictions du discours sarkozien. Premier temps : le « modèle social » français, présenté comme ringard, est fortement critiqué tout au long de la campagne présidentielle. Second temps : le même modèle est remis en honneur avec la crise et on nous explique gravement que c'est en bonne partie grâce à lui que la France a été moins touchée que d'autres pays. Troisième temps : voici le même modèle à nouveau compromis par les coupes qu'annonce le gouvernement. 140 milliards de déficit sur le budget de l'Etat, pourquoi pas ? Mais 20 milliards de déficit sur les comptes sociaux, c'est inadmissible.

En grossissant le trait, je dirai qu'après avoir donné beaucoup d'argent aux banques on va faire des économies sur la sécu. Ce n'est à l'évidence pas la meilleure voie possible vers la réduction des inégalités.



[Jacques Fournier](#)
Président d'Honneur du CIRIEC

ACTUALITE

[LE CONSEIL EUROPEEN S'INTERESSE AUX SERVICES PUBLICS](#)

Dans une "[déclaration solennelle à l'attention du peuple irlandais](#)", le Conseil européen confirme que l'Union attache une grande importance aux services publics. Dans la perspective du référendum du 2 octobre, le Conseil européen a tenu à décoder les nouvelles dispositions du Traité de Lisbonne en la matière. Les opposants à la ratification ont notamment utilisé l'article 14 pour dénoncer la main mise de l'Union sur le financement des services publics locaux. La déclaration solennelle du Conseil reprend les dispositions en vigueur dans le Traité ainsi que celles introduites par le nouveau protocole sur les services d'intérêt général, tout en confirmant la grande importance que l'Union attache aux services publics.

"Le Conseil européen confirme que l'Union attache une grande importance aux services publics, au rôle essentiel et au large pouvoir discrétionnaire des autorités nationales, régionales et locales pour fournir, faire exécuter et organiser les services d'intérêt économique général. Le Conseil européen souligne qu'il importe de respecter le cadre général et les dispositions des traités de l'Union européenne. Dans cette optique, il rappelle que les traités, tels que modifiés par le traité de Lisbonne comprennent, au nombre des valeurs communes de l'Union, le rôle essentiel et le large pouvoir discrétionnaire des autorités nationales, régionales et locales pour fournir, faire exécuter et organiser les services d'intérêt économique général d'une manière qui réponde autant que possible aux besoins des utilisateurs, ne portent en aucune manière atteinte à la compétence des États membres pour fournir, faire exécuter et organiser des services non économiques d'intérêt général;"

Les électeurs irlandais ont entendu ce message de circonstance. Auront-ils à le regretter ?

SAUVONS LES SERVICES PUBLICS !

L'incontestable succès de la votation populaire sur le service public de la Poste a confirmé l'attachement de la population à la pérennité des services publics.

De son côté, le président de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, [Michel Vauzelle](#) (PS), a lancé une pétition en ligne demandant l'inscription dans la Constitution d'une charte des services publics garantissant « *le droit pour tous à des services publics de qualité et de proximité* ». Selon lui, « *on ne peut pas affaiblir les services publics sans affecter gravement la République elle-même, comme le font actuellement le président de la République et le gouvernement* »

[Signatures : referendum-servicespublics.com](http://referendum-servicespublics.com)

POINT DE VUE

L'ESS, REMPART A LA CRISE ?

Depuis la mise en place de l'Observatoire national de l'économie sociale et solidaire par le CNCRESS (Conseil national des chambres régionales de l'économie sociale) en 2008 et de statistiques spécifiques nationales et régionales de l'Insee, l'importance du poids de l'économie sociale et solidaire (ESS) dans l'ensemble de l'économie française devient toujours mieux mesurable. Selon le bilan emploi 2008 de Recherches et Solidarités, le secteur concentre 12 % des emplois en France. Une tendance à la hausse pendant que le privé lucratif, en pleine crise, embauche moins qu'il ne licencie.

L'économie sociale ferait-elle rempart à la crise ? Pas d'angélisme tout de même. Durant cette année, les coopératives de production ont enregistré une baisse de recrutement du fait d'une exposition franche à la conjoncture économique. Mais, si le ralentissement de la croissance de l'emploi dans les coopératives s'opère en parallèle avec celui de l'ensemble du secteur privé, un différentiel de deux points est à noter (+ 0,1 % contre - 2,1 %). Les mutuelles, exposées elles aussi, enregistrent de même un certain repli de la croissance de l'emploi. Dans les deux secteurs, toutefois, les salaires ont augmenté plus fortement que dans le secteur privé lucratif.

À contre courant, l'emploi associatif (qui concentre à lui seul 9,2 % des emplois en France) redécote, tout particulièrement au premier trimestre 2009. À cette période, alors que le secteur concurrentiel enregistrait une baisse de 2,1 % de ses effectifs salariés, les associations les voyaient croître à hauteur de 2,8 %. Le secteur de l'enseignement enregistre la plus forte hausse de son emploi (+ 7,4 %) au 1er trimestre 2009 par rapport au 1er trimestre 2008. Loin du marché qui régit l'emploi du secteur concurrentiel, les associations feraient ainsi plus que résister. Une piste d'explication est aussi à trouver du côté des mesures gouvernementales de l'an dernier destinées à financer 330 000 emplois aidés dans le secteur non marchand. Mais, la croissance de l'emploi dans les associations ne se dément pas depuis l'année 2000. C'est le secteur qui progresse le mieux avec 19,3 % d'effectifs salariés supplémentaires et des salaires annuels qui ont augmenté de 44 % en euros courants, soit environ 29 % en euros constants. Durant la même période, le secteur concurrentiel augmentait ses effectifs de 7,3 % et ses salaires de 18 % en euros constants.

En huit ans, l'ensemble de l'économie sociale aura ainsi vu le nombre de ses salariés augmenter de 17 %, soit un gain considérable de 328 000 emplois.

[Bilan de l'emploi 2008 et conjoncture : sur le site de Recherches et Solidarités](#)

TRAVAUX DU CIRIEC

28ème CONGRES INTERNATIONAL DU CIRIEC

Berlin (16-19 mai 2010)

Le prochain congrès du CIRIEC portera sur le thème "**L'économie publique et sociale dans la crise économique : support au développement durable**". Il se tiendra au Berliner Congress Center, à proximité de l'Alexanderplatz. Il démarrera le dimanche 16 mai 2010 et les sessions se dérouleront sur deux jours, le mercredi matin 19 mai sera consacré à la visite d'entreprises afin d'illustrer les thèmes traités lors du Congrès.

Des séances plénières encadreront le Congrès en offrant des discussions sur l'économie publique et sociale dans la crise financière, les perspectives en matière d'emploi et les valeurs et éthique pour un développement soutenable. Les travaux en ateliers traiteront de l'économie publique et sociale, notamment sous l'angle de son financement, comme facteur de stabilisation du marché de l'emploi, comme partenaire d'un développement environnemental durable, ainsi que ses responsabilités en matière de formation et d'éducation.

ciriec@ulg.ac.be

ANNALES DE L'ECONOMIE SOCIALE, PUBLIQUE ET COOPERATIVE

Le dernier numéro des *Annales de l'économie sociale, publique et coopérative* (vol 80, n°3 – septembre 2009) publie un article de Joseph Stiglitz, Prix Nobel d'économie : « *Moving beyond market fundamentalism to a more balanced economy* »

ciriec@ulg.ac.be

VOUS SOUHAITEZ PUBLIER ? LE CIRIEC VOUS ATTEND

La collection du CIRIEC chez l'éditeur Peter Lang : "**Economie sociale & Economie publique**", dont les directeurs sont les professeurs [Benoît Lévesque](#) et [Bernard Thiry](#), rassemble des ouvrages proposant, dans une perspective internationale, des analyses des organisations et des activités économiques orientées vers l'intérêt général et l'intérêt collectif.

La collection se veut un nouveau vecteur de diffusion et de valorisation d'une activité scientifique grandissante dans une approche pluridisciplinaire. La collection permet de publier des ouvrages réalisés par les membres du réseau du CIRIEC, mais est également ouverte à des personnes extérieures à ce réseau. <http://www.peterlang.com/Index.cfm?vLang=E&vSiteID=&vSiteName=SearchSeriesResult%2Ecfm&VSERIESID=ESEP&>

Toute proposition d'ouvrage est à envoyer au secrétariat du CIRIEC (ciriec@ulg.ac.be).

NOS ADHERENTS INNOVENT

L'OCIRP CREE SA FONDATION D'ENTREPRISE

Union d'institutions paritaires de prévoyance, l'OCIRP a souhaité élargir son action en créant sa fondation. Elle s'investit d'une mission d'intérêt général : soutenir des actions en direction des familles face aux risques de la vie et, notamment, le soutien d'actions destinées à aider les enfants et les jeunes orphelins à être pleinement dans le vie et à construire leur avenir.

L'OCIRP franchit une nouvelle étape en s'engageant en faveur d'une population dont on parle peu et qui reste méconnue, parce qu'englobée dans le groupe des familles monoparentales et délaissée par la recherche.

Afin de mieux accompagner ces enfants face au drame que représente la perte d'un ou de leurs parents et de mieux comprendre ses conséquences, la Fondation d'entreprise OCIRP organise son intervention autour de trois axes principaux : soutenir des actions permettant aux jeunes orphelins de grandir en étant accompagnés et soutenus ; sensibiliser les professionnels de l'enfance et de l'éducation ; soutenir la recherche en sciences sociales et en sciences humaines.

Le lancement de la Fondation a pris la forme d'un colloque au Conseil Economique, Social et Environnemental, le 1^{er} octobre.

www.fondation-ocirp.fr

LE GROUPE CHEQUE DEJEUNER LANCE LA CARTE « SCENES ET SORTIES »

A destination du grand public, la carte « Scènes et sorties » vient enrichir la palette déjà très riche des titres de paiement diffusés par le Groupe coopératif. « *En tant que leader des titres de paiement à vocation sociale et culturelle, le Groupe Chèque Déjeuner, déjà présent dans le domaine culturel avec ses Chèques Culture, Chèques Lire et Chèques Disque, a choisi d'élargir son offre au grand public afin de rendre les loisirs et la culture à la portée de tous* » explique Jacques Landriot, président du Groupe.

EQUISOL, 1er FONDS D'INVESTISSEMENT DANS L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Le Conseil régional d'Ile-de-France a lancé, le 21 septembre 2009, un fonds d'investissement solidaire, Equisol. L'objet de ce fond est d'apporter des capitaux aux projets portés par des entreprises de l'économie sociale et solidaire ayant leur siège ou leur activité en Ile-de-France, qu'ils soient en phase de création, de développement ou de transmission.

Ce fond, constitué au total de 3,83 millions d'euros, est doté par la Région Ile-de-France à hauteur de 1,75 millions. Le Groupe Esfin-Ides, dont le Crédit Coopératif est l'actionnaire majoritaire, en sera l'opérateur.

Les entreprises cibles sont des sociétés de capitaux, sous toutes leurs formes, ayant une vocation sociale et/ou environnementale. Les apports d'Equisol aux entreprises seront compris dans une fourchette de 10 000 à 100 000 euros. Equisol prévoit entre 10 et 18 investissements par an durant les 8 premières années de son fonctionnement.

[Pour en savoir plus, consulter le site de région Ile-de-France : www.iledefrance.fr >> Accueil >> L'actualité >> Economie-Emploi >> Lancement du fonds d'investissement solidaire](http://www.iledefrance.fr)

A LIRE

« Les entreprises de l'économie sociale : une dynamique dans le marché et les territoires d'Europe »

La Lettre de l'Économie Sociale publie les actes de la conférence européenne co-organisée par le [CEGES](#) et l'[ICOSI](#), les 21 et 22 novembre 2008 à Strasbourg, sur le thème : « Les entreprises de l'économie sociale : une dynamique dans le marché et les territoires d'Europe ».

Organisée dans le cadre de la présidence française de l'Union européenne au Parlement européen, cette conférence a réuni plus de 350 participants.

A l'heure où la crise ne cesse de s'étendre, les acteurs de l'économie sociale ont mis en avant la chance que représente pour l'Europe la pluralité des modes et des formes d'entreprendre comme facteur de progrès économique et de cohésion sociale.

economiesociale@free.fr

« DROIT COMPARE DES COOPERATIVES EUROPEENNES »

En réunissant des présentations des principales législations coopératives européennes, l'ouvrage dirigé par [David Hiez](#), professeur en droit civil à l'Université de Luxembourg et spécialiste du droit coopératif européen, propose une clef de compréhension des traits essentiels à chaque pays. Il fournit en outre une bibliographie très utile.

[Collection de la Faculté de Droit, d'Économie et de Finance de l'Université du Luxembourg. Editions Larcier.](#)

« LES DEFIS DU CAPITALISME COOPERATIF »

Initiative de [Coop de France](#), l'ouvrage « Les défis du capitalisme coopératif » est enfin disponible. Divisé en deux parties, l'ouvrage présente « La réalité de la coopération agricole » et « Les dix défis du modèle coopératif ». Il est destiné à un public de décideurs économiques, de journalistes et de politiques, mais intéressera également aux coopérateurs et salariés de coopératives.

Editions Pearson. Auteurs : Georges Lewi et Pascal Perri

yves.boulay@coopdefrance.coop - www.coopdefrance.coop

LE BLOG DE JACQUES FOURNIER

Président d'Honneur du CIRIEC-France, conseiller d'Etat honoraire, ancien secrétaire général du gouvernement, ancien président de Gaz de France et de la SNCF,... [Jacques Fournier](#) publie un blog où analyses critiques de sujets d'actualité côtoient évocations de riches expériences d'un « fonctionnaire engagé », comme il se définit lui-même.

<http://jacquesfournier.blog.lemonde.fr>

AGENDA

Séminaire : « Risques climatiques, quels enjeux pour l'Europe ? »

Hausse record des températures, moussons à répétition, inondations, canicules, tempêtes, incendies, jamais les effets du changement climatique ne se sont fait sentir aussi fort qu'au cours de la dernière décennie.

Face à la réalité représentée par les risques et les conséquences liés au changement climatique, l'Union européenne agit sur deux fronts complémentaires. Elle mène, d'une part, une politique d'atténuation des effets du changement climatique, misant sur les économies d'énergies, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et le développement des énergies renouvelables, symbolisée par les « objectifs trois fois vingt » devant être atteints pour 2020. D'autre part, elle met en place des stratégies communautaires, c'est-à-dire coordonnées et intégrées, afin de faire face aux conséquences présentes du changement climatique et d'anticiper les risques. Outre les actions et politiques coordonnées par la Commission européenne, d'autres acteurs prennent également en compte les risques liés au changement climatique et développent un certain nombre d'actions.

Face à ces différents constats, la [Fondation MAIF](#), en collaboration avec [Pour la Solidarité](#) et dans le cadre de son vingtième anniversaire, a souhaité organiser une conférence européenne mettant en évidence à la fois la dimension européenne des risques climatiques et les contributions d'un certain nombre d'acteurs, à travers trois tables rondes :

- Le réchauffement climatique à l'échelle globale et ses conséquences en matière de sécheresse et de canicule en milieu urbain
- L'impact du réchauffement climatique en Europe et les politiques européennes en la matière
- Prévention des risques et secteur financier : quelles solutions ?

Cette conférence aura lieu le 28/10 prochain, à Bruxelles, au Comité économique et social européen.

(Rappelons que [Pour la Solidarité](#) a réalisé une étude sur « Europe, Energie et Economie sociale » qui a été présentée à l'occasion d'un dîner débat organisé par le [CIRIEC-France](#), le 22 avril 2009, à Paris)

<http://www.pourlasolidarite.eu/Risques-climatiques-quels-enjeux?lang=fr&retour=y>

Colloque : "Construire des villes européennes durables"

[L'ICOSI](#) et le Think Tank européen [Pour la Solidarité](#) organisent un Colloque européen sur le thème « Construire des villes européennes durables - Habitat, énergie et transport : Trois enjeux de la politique de développement urbain durable » le vendredi 30 octobre 2009 à Paris, au Conseil Économique, Social et Environnemental.

Cette rencontre aura pour objectif de montrer la diversité des applications du développement urbain durable, géographique comme thématique. Il s'agira notamment de présenter des projets variés de développement durable mis en œuvre en Europe en tenant compte du contexte propre à chaque territoire. Trois problématiques particulières feront l'objet de tables-rondes thématiques : l'habitat, l'énergie et le transport.

La journée d'échange se voudra aussi l'occasion d'une réflexion commune sur les dispositifs à mettre en place dans les villes européennes. Des responsables politiques locaux interviendront, aux côtés des pouvoirs publics européens, pour présenter leurs expériences respectives et débattre avec les participants.

<http://www.pourlasolidarite.eu/Colloque-Construire-des-villes?lang=fr&retour=y>

23e colloque de l'ADDES (9 novembre 2009) Economie sociale : les frontières se sont-elles déplacées ?

Appel à contribution

(que nous publions ici en tant que contribution à un débat de grande actualité, initié par l'ADDES, adhérent du CIRIEC-France)

A l'instar de toutes les formes d'entrepreneuriat, les initiatives, identifiées sous le vocable de l'économie sociale, ont fait preuve depuis longtemps d'une créativité multiforme et d'une réactivité inventive qui rendent leur analyse globale plus complexe dans la longue durée. Bien sûr, la référence explicite à des principes, l'affirmation récurrente de valeurs et l'adoption des statuts juridiques spécifiques ouverts par les évolutions législatives ont contribué à clarifier et à stabiliser un tel processus. Pour autant, il n'est pas simple d'en définir parfaitement les contours, comme l'ont bien illustré les multiples chantiers de recherche où l'ADDES s'est investie depuis son origine.

Depuis 30 ans, l'Economie sociale dans une stratégie de rassemblement a réuni la plupart des entreprises sous les statuts de coopératives, de mutuelles, d'associations et de fondations. Mais cette tendance ne doit pas masquer la permanence des dynamiques qui ont transformé profondément le paysage de l'économie sociale. Ces évolutions ont plusieurs sources : soit internes aux mouvements de l'économie sociale, soit externes et dépendantes des conditions d'environnement dans lesquelles ces entreprises déploient leurs activités.

L'existence de dynamiques internes

La dynamique du développement, propre aux entreprises de l'économie sociale au sein de leurs différents secteurs d'activité, est sans doute le principal facteur de transformation. Quand il s'agit simplement de la création d'unions sectorielles, le processus est généralement inscrit dans une certaine continuité mais il n'en va pas toujours ainsi. Engagées dans des secteurs concurrentiels de plus en plus ouverts à diverses formes d'internationalisation et connaissant des processus de concentration, les entreprises d'économie sociale ont souvent été conduites à créer des sociétés filiales ou à prendre des participations pour poursuivre leur développement et maintenir leur présence sur les nouveaux marchés et dans d'autres pays. Les choix concernant les formes institutionnelles retenues ont été variés. Empruntant parfois aux statuts des sociétés de capitaux, une hétérogénéité statutaire en a résulté ne prenant son origine qu'au sein même de l'économie sociale puisque les spécificités de ce type d'entreprises rendent difficiles une appropriation extérieure. Dans d'autres cas, les statuts juridiques ont évolué pour permettre une extension du champ des initiatives et un élargissement des partenariats. Les coopératives d'activité et d'emploi, les sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC) peuvent illustrer de telles évolutions. Il peut arriver également que l'autonomie des entreprises de l'économie sociale ne soit pas totale dans ces processus, si l'on songe par exemple à certains regroupements stimulés par les administrations ou les collectivités publiques, tels les groupements de coopération sociaux et médico-sociaux (GCSMS). Dans toutes ces situations, des formes d'entreprises nouvelles et parfois hybrides naissent au cœur même de l'économie sociale. D'autres initiatives apparaissent aussi à côté d'elle.

L'apparition de dynamiques alternatives parallèles

En effet, la recherche de réponses nouvelles, mieux adaptées aux besoins d'une économie de plus en plus ouverte qui connaît d'une part une croissance insuffisante pour le maintien du plein emploi, et d'autre part une aggravation des inégalités et des tensions environnementales, a donné lieu à l'émergence d'initiatives multiples. Celles-ci se sont orientées vers les chantiers qui apparaissaient alors comme prioritaires : insertion par l'activité économique, accompagnement des migrations, amélioration des termes de l'échange nord-sud, protection de l'environnement, etc. Fréquemment, les porteurs de ces projets ont été des acteurs essentiels de la construction du développement local, notamment dans les territoires particulièrement fragilisés par les évolutions économiques. Dans d'autres cas, ils ont été vecteurs d'innovations en contribuant à inventer des modèles économiques originaux (commerce équitable, tourisme solidaire) ou favorables à l'établissement de rapports à l'environnement plus respectueux des équilibres écologiques et plus soucieux des intérêts des générations futures (recyclage des déchets, protection du patrimoine naturel ou culturel).

Marquant volontiers leur caractère alternatif et leur implication autour d'enjeux sociétaux, les groupes porteurs de telles initiatives que l'on rencontre dans la plupart des pays développés ou non, se sont réunis, en France, sous le vocable d'économie solidaire. Ce faisant, ils ont emprunté des statuts juridiques variés en fonction des opportunités ou des contraintes contextuelles (associatifs souvent, mais aussi sociétés de capitaux et plus rarement coopératifs). Néanmoins, la proximité de la plupart de ces projets avec ceux qui furent à l'origine des entreprises de l'économie sociale, soit dans leur nature même, soit dans les formes de mobilisation sur lesquelles ils s'appuient, a souvent été notée et a même conduit à l'usage de la terminologie « économie sociale et solidaire ».

Les dynamiques de l'entrepreneuriat social

L'esprit entrepreneurial souffle évidemment un peu partout sur la planète. Par sa nature, il s'inscrit logiquement dans l'air du temps et prend même habituellement un caractère prospectif souvent révélateur des tendances de fond. Le constat des limites d'une société de marché, animée principalement par la recherche du lucre à tout prix et sous la pression des exigences croissantes d'une industrie de la finance désormais livrée à elle-même, a été aussi souvent

dressé qu'oublié ensuite. Néanmoins, la prise de conscience des risques et des dégâts, susceptibles d'être engendrés par la domination d'un modèle entrepreneurial dont la gouvernance obéit exclusivement aux intérêts des détenteurs des capitaux, est restée permanente au moins sous la forme d'une inquiétude latente. Ces analyses ont évidemment contribué à justifier les pratiques différentes promues par certains responsables des entreprises tant de l'économie sociale que de l'économie solidaire. Elles ont aussi conduit à s'interroger plus largement sur l'ensemble des conduites entrepreneuriales. Désormais, les entreprises, notamment d'une certaine taille, savent qu'elles prennent un risque considérable quand elles n'assument pas pleinement certaines des conséquences de leur activité économique. La responsabilité sociale et environnementale des entreprises (RSE), dont la qualité de l'évaluation par les nouvelles agences privées de notation demeure encore problématique, prend de plus en plus fréquemment une place dans les choix stratégiques et vient parfois contraindre les exigences de la seule rentabilité financière. De même, l'idée qu'il était non seulement possible mais surtout utile d'entreprendre avec d'autres mobiles que la recherche du seul profit maximum a fait son chemin depuis l'ouverture pionnière aux Etats-Unis de la filière « entreprise sociale » par la Harvard Business School au début des années quatre-vingt-dix. Ces diverses initiatives viennent rejoindre la palette des interventions sociales, culturelles et philanthropiques que les entrepreneurs classiques ont engagées depuis longtemps (fondations d'entreprise, mécénat). Le caractère innovant cependant de l'idée d'entreprise sociale résulte du fait que c'est le projet de construction même d'une entreprise qui est le coeur de l'action sociale, culturelle ou philanthropique poursuivie. C'est pourquoi ces initiatives sont inscrites parfois délibérément par leurs fondateurs dans l'économie sociale ou solidaire, ou encore rejoignent une fondation susceptible de les héberger et de les accompagner. Dans d'autres cas, elles restent volontairement indépendantes et directement reliées à leurs créateurs. Parfois même elles s'inscrivent purement et simplement dans une logique capitaliste (« Social Business, Bottom of Pyramid... »).

La liste de ces évolutions n'est sans doute pas exhaustive. Elle ne serait sûrement pas complète si l'on omettait d'ajouter que le relatif succès de l'idée d'économie sociale dans l'espace public fait que d'autres formes d'entreprise en marge de l'économie dominante manifestent aussi leurs spécificités et parfois leur proximité avec les entreprises de l'économie sociale. L'exemple des fondations qui ont rejoint les coopératives, les mutuelles et les associations au niveau de l'Union européenne vient immédiatement à l'esprit. Il faut aussi penser à des entreprises issues de la mouvance syndicale (comités d'entreprise) ou instituées dans le cadre d'une économie paritaire (caisses de retraite et de prévoyance) qui semblent partager quelques unes des valeurs portées par les entreprises de l'économie sociale.

Propositions de communications attendues

Dans le cadre de la compréhension de ces évolutions complexes, l'objectif du colloque sera de s'interroger sans *a priori* sur les frontières de l'économie sociale pour essayer de comprendre ce qui se passe au sein même ou à proximité de l'économie sociale. Plusieurs niveaux de questionnement (théorique, méthodologique) s'appuyant sur des analyses monographiques ou sur des réflexions conceptuelles peuvent être distingués, au sein de divers champs scientifiques :

- Du côté des sciences de gestion et du management, il sera utile de comprendre les dynamiques à l'oeuvre qui conduisent à étendre le champ d'application du modèle entrepreneurial associatif, coopératif ou mutualiste ou au contraire, qui amènent à sortir de ces cadres pour rejoindre des formes d'entreprises plus conventionnelles ; les raisons de ces choix tiennent-elles à des difficultés techniques ou à la pression de contraintes extérieures, ou à des orientations stratégiques délibérément infléchies et à une mise à distance de certaines valeurs ? Dans quelle mesure le changement de taille et d'échelle des entreprises engagées dans ces dynamiques est-il susceptible de modifier les modes spécifiques de gouvernance des coopératives, des mutuelles ou des associations ?

- Du côté de l'analyse juridique, l'examen comparé des choix statutaires envisageables, l'observation précise des relations établies entre entreprise-mère et filiales, l'analyse de la nature et des formes prises par certains regroupements coopératifs pourraient éclairer à la fois les mobiles qui ont présidé à ces décisions et le sens dans lequel « l'isomorphisme institutionnel » s'exprime et pourrait à terme prendre d'autres significations.

- Du côté de l'analyse statistique, il conviendrait de préciser ce que l'on mesure vraiment quand on sort du cadre institutionnel défini *stricto sensu*, notamment pour intégrer les emplois dérivés dépendant plus ou moins des entreprises de l'économie sociale. Il serait nécessaire aussi de s'interroger sur les raisons d'intégrer ou non les entreprises qui restent à la marge de l'économie sociale. Une meilleure connaissance de la population des sociétaires serait également appréciée.

- Du côté de l'analyse économique, il serait pertinent de mettre en relation l'impact réel de la présence des entreprises de l'économie sociale sur les fonctionnements des marchés avec les mesures du poids relatif qu'elles représentent effectivement. Il faudrait aussi explorer la nature exacte des fonctions remplies par les nouvelles entreprises « sociales » dans le cadre d'un système économique qui reste largement dominé par des sociétés de capitaux.

- Ces champs scientifiques ne sont pas exclusifs ; des contributions relevant de l'histoire, de la géographie, de la sociologie ou de la science politique seront également les bienvenues, pour tenter de mieux appréhender la question des frontières.

Qu'il s'agisse de travaux empiriques sectoriels autour de ces zones frontières, d'études fines de cas particuliers qui paraissent exemplaires de certaines tendances d'évolution, ou d'analyses plus théoriques, les propositions de communication, originales et non publiées, devront parvenir avant la date limite du 3 novembre 2009 à l'adresse suivante : adde@coopanet.com

Colloque « [Micro crédit professionnel et création d'activités](#) » organisé par la Caisse des Dépôts avec la participation de l'AVISE et du Réseau Européen de la Micro finance. Paris, 19 octobre 2009. www.microcreditprofessionnel.fr

Colloque « [L'impact de la crise sur les associations et fondations](#) » organisé par l'AFTA et le Cabinet Fidal. Paris, 19 octobre 2009. www.afta.asso.fr

Autour d'un café « [L'économie sociale : les enjeux transversaux](#) » organisé par la Confédération FO, avec la participation de Brigitte Lesot, directrice générale de CHORUM-CIDES. Paris, 28 octobre 2009 (Nouvelle date). bnoulin@force-ouvriere.fr

Séminaire « [Sortir du tunnel : créer un environnement favorable à une économie sociale](#) » organisé par le Comité Economique et Social Européen. Bruxelles, 22 octobre 2009. <http://eesc.europa.eu/sections/eco>

Mois de l'économie sociale et solidaire « [Sociale et solidaire, l'économie qui sait où elle va](#) » organisé par le CNCRES et le réseau des chambres régionales de l'économie sociale et solidaire. Toute la France, novembre 2009. www.lemois-ess.org

Colloque « [Autonomie](#) » organisé par le Comité de Promotion des Prestations Dépendance Pour le Personnel des Organismes Sociaux. Saint Etienne, 30 novembre et 1^{er} décembre 2009. cppdos@wanadoo.fr

ADHESION AU CIRIEC-FRANCE

Association sans but lucratif
le CIRIEC-France est composé d'adhérents
personnes morales et personnes physiques
intéressées par la recherche et l'information
sur l'économie publique, l'économie sociale et les institutions paritaires.

Informations-adhésions : info@ciriec-france.org

Si vous souhaitez contribuer à alimenter les *Brèves* : marcel.caballero@club-internet.fr



CENTRE INTERNATIONAL DE RECHERCHE ET D'INFORMATION SUR L'ECONOMIE PUBLIQUE, SOCIALE ET COOPERATIVE CIRIEC-France

7 passage Tenaille – F – 75014 Paris
Téléphone : 33 (0) 1 40 52 85 49 - Courriel : info@ciriec-france.org

www.ciriec-france.org